

RAPPORT DU JURY

Etablissement organisateur : Grenoble INP

Grade : Ingénieur d'études

Nature du concours : Externe – session 2018

BAP : C

Emploi-Type : C2B42 – Ingénieur-e en techniques expérimentales

Nombre de postes mis au concours : 5

Nombre de candidats admissibles : 41

BILAN

Le jury a retenu les critères suivant pour l'évaluation des candidats :

- Diplôme : niveau et intitulé
- Expérience professionnelle
- Qualité du dossier : contenu du rapport d'activité en adéquation avec l'emploi type et du niveau attendu d'un ingénieur d'étude, travaux présentés sous forme synthétique et montrant explicitement l'implication du candidat.
- Formation continue : durée et niveau des formations suivies
- Richesse du parcours, dont la mobilité géographique et fonctionnelle

Toutes les notations et décisions ont été prises à l'unanimité du jury.

Admissibilité : barre à 11/20

Le genre des candidats se répartit ainsi : 19 % de femmes, 81 % d'hommes

70 % des candidats ont un diplôme supérieur à celui exigé. 30 % des candidats détiennent un doctorat.

Dossiers écartés (nombre : 21)

Raisons :

- 4 dossiers ne comportant pas de rapport d'activité ont reçu la note de zéro
- Niveau inférieur à celui attendu d'un ingénieur d'étude
- 25 % des dossiers non retenus sont hors profil car correspondant soit :
 - au profil recherché pour le concours d'IGE en conception instrumentale, en mécanique, en chimie ou en productique

- o au dossier type de candidature à poste d'enseignant chercheur ou d'ATER ne démontrant pas les compétences d'ingénieur du candidat ni sa capacité à évoluer vers cette fonction

Dossiers retenus (nombre : 41 (6 femmes soit 15 %, 35 hommes)) :

- 9 dossiers ont démontré un profil adapté à l'emploi type ou au potentiel d'adaptabilité élevé avec une très bonne qualité de dossier.
- 17 dossiers sont de qualité inférieure, souvent parce qu'il s'agit de jeunes diplômés qui ne peuvent exposer une grande expérience.
- La qualité moindre des 15 autres justifie néanmoins une écoute des candidats à l'oral.

Certains dossiers démontrent le mérite des candidats qui se traduit par la reprise d'études, le changement de trajectoire, l'implication dans leurs fonctions, le soin apporté à la rédaction du dossier.

Remarques :

Certains candidats ont un dossier correct mais un profil trop éloigné des techniques expérimentales. De manière générale, les dossiers ne sont pas rédigés pour répondre à la fiche métier de referens. Seuls quelques candidats, pour la plupart déjà en poste dans l'enseignement supérieur, semblent connaître et suivent les règles des concours ITRF.

Le jury est très surpris de constater qu'environ 30 % des candidats sont détenteurs d'un doctorat.

Il estime que recruter à ce niveau de diplôme pour un concours d'IGE conduit à :

- Une dévalorisation du diplôme de doctorat (y compris des jeunes diplômés)
- Un risque de dévaluation en chaîne des autres diplômes de niveau inférieur
- Une hétérogénéité des niveaux de diplômes au sein du corps des ingénieurs d'étude qui sera très difficile à gérer concernant les avancements de carrière
- Un risque de recruter un candidat qui ne s'adaptera pas aux missions d'un ingénieur

Remarque : quelques candidats déjà Ingénieurs d'études titulaires utilisent le concours externe comme solution de mutation.

Fait à Grenoble, le 07/06/2018,

